Visites médicales pour la plongée en scaphandre

La communauté de plongeurs en scaphandre est très diverse, que ce soit en termes de sexe, d'âge ou de condition physique et médicale. Toutefois, même s'il n'existe pas un ensemble de règles claires permettant de savoir ce qu'il en est exactement, la visite médicale est devenue une procédure standard lors de l'inscription à un cours de plongée de quelque niveau que ce soit.

Cette visite médicale est souvent vue comme un désagrément, quelque chose de fastidieux. En fait, il s'agit d'une étape importante, non seulement pour la carrière de plongeur, mais également comme point de référence dans la vie d'une personne en général. En effet, cette visite permet au médecin d'examiner les principaux aspects physiologiques d'une personne. Et s'il s'agit d'un médecin spécialisé dans ce domaine, il pourra par la même occasion identifier les facteurs et aspects médicaux susceptibles de constituer un risque en plongée.

Certes, la plongée est associée à un faible niveau de risque. Nous savons tous que même si des accidents graves peuvent parfois se produire lors d'une plongée, ils sont très rares et ont généralement des causes non liées à la plongée. Toutefois, la prophylaxie et un contrôle médical régulier contribuent à maintenir ce risque au niveau le plus
bas.

Outre l'examen de santé général confirmant l'aptitude à la plongée ainsi que d'éventuelles procédures chirurgicales, il est important de vérifier l'état des voies aériennes et des oreilles, les fonctions cardiaque et pulmonaire, la tension artérielle et la mobilité de la membrane tympanique. Il est également recommandé d'effectuer un bref examen neurologique.

Lors d'un examen médical réalisé dans le cadre d'activités sportives et de loisir, il n'est généralement pas nécessaire d'utiliser de méthodes invasives ou impliquant l'utilisation d'instruments chirurgicaux. Cependant, si le médecin dispose de tels instruments et qu'il peut réaliser un examen approfondi qui ne soit ni invasif ni risqué pour la zone examinée, il pourra effectuer une vérification plus détaillée.

Une remarque importante concernant le médecin en charge de l'examen préalable à la plongée : tout médecin possède normalement les compétences nécessaires pour évaluer l'aptitude des différents organes de l'organisme à la plongée. Cependant, un expert dans le domaine pourra parfois déceler des conditions spécifiques non identifiées lors d'une visite générale. Voici un exemple éloquent. Ce qui, pour un médecin spécialisé dans la médecine de la plongée, sera vu comme une membrane tympanique normale légèrement rouge du fait de l'équilibrage des oreilles, pourra sembler suspect et être considéré comme un motif d'interruption des activités de plongée et d'administration d'un traitement pour l'ORL ne disposant pas d'expérience en la matière.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est important d'effectuer la visite médicale d'aptitude à la plongée auprès d'un médecin spécialisé dans la natation ou les activités sous-marines, ou d'un médecin possédant des compétences dans ce domaine.

Penchons-nous à présent sur les différents points examinés lors d'une visite médicale afin d'éliminer les doutes qui pourraient subsister chez le lecteur à propos de sa condition physique, et de mettre en exergue l'importance de telles vérifications réalisées de manière objective et professionnelle.

Il existe trois types de contre-indications à la pratique d'activités sous-marines pour des raisons de santé : les contre-indications absolues, les contreindications relatives et les contre-indications temporaires. Les contre-indications absolues se réfèrent aux conditions qui rendent la pratique d'une activité aquatique dangereuse. Parmi celles-ci, nous aimerions en citer deux qui suscitent le plus grand nombre de questions : l'épilepsie et le pneumothorax spontané. Sans entrer dans les détails, on peut définir l'épilepsie comme le résultat d'une altération cérébrale temporaire dont la nature est rarement connue et qui peut se manifester par des symptômes neurologiques généralement de courte durée.

Dans sa forme la plus typique, elle se manifeste par un épisode de convulsions graves durant lequel la victime arrête de respirer pendant une minute. On peut facilement s'imaginer qu'une telle crise serait mortelle si elle se produisait chez un plongeur en immersion.

La question de l'aptitude à la plongée pose particulièrement problème chez les personnes qui ont souffert de crises d'épilepsie pendant leur enfance et qui ont suivi un traitement ad hoc, puis qui ont interrompu le traitement sur recommandation médicale après une période de cinq ans sans subir de crises. Selon les procédures actuelles, les personnes ayant souffert de crises d'épilepsie sont généralement interdites de plongée, bien que dans la pratique, chaque cas devrait être évalué séparément.

En ce qui concerne le pneumothorax spontané, il se produit lorsqu'une petite bulle emphysémateuse (généralement congénitale) s'infiltre dans la cavité pleurale suite à une augmentation soudaine de la pression dans les poumons, provoquant une lésion pulmonaire. Le fait que cet incident puisse se reproduire pendant une plongée, rendant le retour à la surface extrêmement dangereux, justifie l'interdiction de plongée imposée aux personnes ayant souffert de cette affection, même si statistiquement le risque est minimal. Les dernières techniques chirurgicales permettent d'éliminer les zones emphysémateuses, identifiées au moyen d'examens spécifiques, mais une chirurgie pulmonaire constitue en soi une contre-indication à la plongée.

Les contre-indications relatives désignent une série de pathologies qui ne rendent pas une personne indéfiniment inapte à la plongée, mais qui méritent une attention particulière, notamment un examen médical plus détaillé ou la réduction de la durée de validité du certificat médical à trois ou six mois au lieu d'un an. L'asthme, l'hypertension artérielle et le diabète sont des exemples de contre-indication relative. Une personne asthmatique doit être bien informée de ce qu'est une crise d'asthme, des précautions à prendre en cas de crise et, plus particulièrement, des facteurs susceptibles de déclencher une telle crise. Comme cette affection touche les bronches, si une crise se déclenchait sous l'eau, elle pourrait provoquer un blocage de l'air pendant la remontée, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses.

L'hypertension artérielle touche une grande partie de la population. Le risque, en plongée sous-marine, réside dans la possibilité d'une modification inattendue de la tension artérielle. Pour éviter ce risque, les personnes souffrant d'hypertension peuvent prendre des médicaments antihypertenseurs qui permettent de normaliser la tension artérielle. Les personnes diabétiques devront recourir au même type de prévention.

Les risques liés au diabète chez les plongeurs résident dans les effets à long terme, en particulier si le diabète n'a pas été diagnostiqué depuis un certain temps, ou dans les changements soudains des niveaux de glucose, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Lorsqu'une personne diabétique parvient à réguler sa maladie et connaît bien son corps, c'est-à-dire sait comment son corps réagit aux différents niveaux de glucose et comment prendre ses médicaments, elle est alors apte à pratiquer des activités sous-marines en toute sécurité.

Pour terminer, les contre-indications temporaires sont celles qui requièrent une interruption de la plongée

sous-marine jusqu'à la résolution du problème. Il peut par exemple s'agir d'une inflammation des voies aériennes primaires, de problèmes auriculaires ou, avant tout, de la grossesse, période pendant laquelle il est formellement interdit de plonger.

About the Author

Specialist in Underwater and Hyperbaric Medicine, Cdr. MC. Italian Navy.